Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026018-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, LE HEN Gwénola, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme

Excusés : VALÉGANT Jacques ayant donné procuration à BORRY Anne

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	12	13

Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

Date de convocation : 24/02/2026 **Date d'affichage** : 05/03/2026

Objet de la délibération : Demande de subventions : Région Bretagne : Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Le conseil Régional accompagne des projets qui améliorent la qualité de vie des bretonnes et des bretons.

Les projets doivent notamment respecter des critères de :

- Sobriété foncière
- Démarche énergétique et bas carbone
- En cas de logements, agrément ou conventionnement social

L'ensemble des demandes est coordonné à l'échelle de l'Intercommunalité. Lors de la réunion revoyure du 2 décembre 2025, la subvention à ce projet a été revue, pour un montant de subvention possible de 100 000 €.

La demande de subvention peut être déposée après la validation de l'APD (et au plus tard au printemps 2026).

Dépenses (HT)		**Recettes**	
Acquisition	60 000 €	DETR 2024	52 000 €
Total travaux	718 000 €	Région : Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025	100 000 €
Ecriture du programme	14 000 €	CD 29 : PF2030-V1 2025	25 000 €
Maitrise d'œuvre	57 750 €	Fonds Vert (QC)	30 000 €
Diagnostics et études	18 875 €	QC : FdC démolition/reconstruction	150 000 €
SPS, CT		Pass Commerce	10 000 €
		Reste à charge	501 625 €
Total général HT	**868 625 €**		**868 625 €**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260302-D2026018-DE

E**NTENDU** l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025, pour le dossier cité ci-dessus.

Vote :

Pour extrait certifié conforme,
Anne BORRY,
Maire d'Arzano

